



1^{er} avril 2021

(21-2712)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: RÉGLEMENT DE 2014 SUR LE DROIT D'AUTEUR ET LES DROITS
RELATIFS AUX INTERPRÉTATIONS ET EXÉCUTIONS (RECHERCHE,
ENSEIGNEMENT, BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES)

Membre présentant la notification	ROYAUME-UNI
--	--------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2014 sur le droit d'auteur et les droits relatifs aux interprétations et exécutions (recherche, enseignement, bibliothèques et archives)
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_1583_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/GBR/C/1

Brève description du texte juridique notifié

Ce règlement prévoit la mise en œuvre des options des États membres en ce qui concerne les exceptions relatives au droit d'auteur et aux droits des artistes interprètes ou exécutants qui sont autorisées par la Directive 2001/29/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information. Les dispositions de la Directive invoquée sont celles de l'article 5 2) c) concernant les bibliothèques accessibles au public, établissements d'enseignement, musées et archives, celles de l'article 5 3) a) concernant les illustrations pour l'enseignement et la recherche scientifique et celles de l'article 5 3) n) concernant les recherches et les études privées au moyen de terminaux spécialisés dans les locaux des établissements d'enseignement et autres.

Le Règlement apporte des modifications au chapitre 3 de la partie 1 et à l'annexe 2 de la Loi de 1988 sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets (la "Loi de 1988"). Ces dispositions concernent les exceptions relatives au droit d'auteur et aux droits sur les interprétations ou exécutions. Les dispositions de ce règlement concernent la recherche et les études privées (y compris l'analyse de textes et de données pour les recherches effectuées à des fins non commerciales), l'enseignement, les bibliothèques et les archives, les enregistrements de chants folkloriques et l'enregistrement d'émissions de radiodiffusion à des fins d'archivage.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	1 ^{er} juin 2014
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	26 février 2021
Autres renseignements	https://www.legislation.gov.uk/ukdsi/2014/978011112755/note
Organisme ou autorité responsable	UK Intellectual Property Office Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni information@ipo.gov.uk 0300 300 2000 Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.